Nations Unies S/2020/275



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 avril 2020
Français
Original : anglais

Application de la résolution 2491 (2019) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 3 de la résolution 2491 (2019) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil m'a redemandé de lui faire rapport sur l'application de la résolution 2240 (2015), en particulier pour ce qui est des paragraphes 7 à 10.

2. Le rapport rend compte des faits nouveaux intervenus entre la date de mon précédent rapport (S/2019/711) et le 20 mars 2020. Les informations et observations qui y figurent reposent sur les éléments communiqués par les États Membres, les mécanismes internationaux et régionaux concernés et les organismes des Nations Unies.

II. Trafic de migrants et traite des personnes en Méditerranée au large des côtes libyennes

3. La mer Méditerranée reste une voie de passage très fréquentée et meurtrière pour le trafic et la traite de réfugiés et de migrants. Au cours de la période considérée, ce sont à nouveau des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont péri ou disparu en mer dans la traversée vers l'Europe. Beaucoup d'autres ont été renvoyés vers des endroits où la situation les exposait au risque de subir de graves préjudices et des violations des droits humains. Entre le 1er septembre 2019 et le 29 février 2020, d'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 65 797 réfugiés et migrants ont rejoint l'Europe par la mer, soit une augmentation de près de 20 % par rapport à la même période en 2018/19 (55 017 personnes). Parmi ces personnes, l'OIM et le HCR ont enregistré 11 043 réfugiés et migrants qui sont arrivés en Europe par la route de la Méditerranée centrale (8 889 en Italie et 2 154 à Malte), principalement en provenance de Libye mais aussi de Tunisie et d'Algérie, contre 4 329 pour la même période en 2018/19. Au cours de la même période, l'OIM et le HCR ont enregistré quelque 39 339 arrivées par mer en Grèce, par l'axe de la Méditerranée orientale, et quelque 14 326 arrivées par mer en Espagne, par l'axe de la Méditerranée occidentale.

4. Même si le nombre de réfugiés et de migrants empruntant la route de la Méditerranée centrale a fortement augmenté, il est établi que cet itinéraire reste





dangereux. Selon les estimations du HCR, entre septembre 2019 et février 2020, 124 réfugiés et migrants ont péri ou disparu en mer sur la route de la Méditerranée centrale, dont 63 après avoir quitté la Libye. Ce chiffre a baissé comparé à la même période en 2018/19, quand 314 personnes ont péri ou disparu, dont 298 après avoir quitté la Libye. L'OIM a estimé que 318 autres personnes pourraient avoir trouvé la mort le long de la route de la Méditerranée centrale entre septembre 2019 et février 2020, dans des incidents à l'issue desquels plusieurs embarcations transportant des réfugiés et des migrants n'ont pas pu être localisées[1]. Toutefois, ces chiffres ne tiennent pas compte des personnes décédées ou disparues après leur retour en Libye. Au-delà de la route de la Méditerranée centrale, l'OIM et le HCR ont enregistré plus de 330 réfugiés et migrants comme étant morts ou disparus en mer sur la route occidentale, et près de 80 sur la route orientale, contre plus de 500 et plus de 70, respectivement, pour la même période en 2018/19.

5. L'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED opération SOPHIA) a enregistré 143 départs de bateaux transportant des réfugiés et des migrants le long de la route de la Méditerranée centrale entre le 1er septembre 2019 et le 29 février 2020, dont la plupart (72 %) ont eu lieu à l'ouest de Tripoli entre Bou Kammach et Zaouiya, Zouara étant la zone la plus active, avec 40 départs. D'autres départs ont été enregistrés à l'est de Tripoli entre Qaraboulli et Khoms. D'après l'opération militaire, du 1er septembre 2019 au 29 février 2020, quelque 9 595 personnes ont été secourues ou interceptées au cours de 146 opérations menées par divers navires dans sa zone d'opération[2], dont 69 effectuées par les garde-côtes libyens. Il s'agit d'une augmentation considérable par rapport à la même période en 2018/19, quand l'opération militaire a enregistré 2 252 personnes secourues ou interceptées au cours de 30 opérations menées dans sa zone d'opération, dont 18 avaient été entreprises par la garde côtière et la marine libyennes[3]. L'opération militaire a noté une présence accrue de navires d'organisations non gouvernementales (ONG) dans sa zone d'opération au cours de la période considérée par rapport à la même période en 2018/19, enregistrant 51 opérations de sauvetage par des navires d'ONG dans sa zone d'opération, contre 4 opérations au cours de la même période en 2018/19.

6. L'EUNAVFOR MED opération SOPHIA a poursuivi ses efforts à l'appui de l'application de la résolution 2240 (2015) et des résolutions ultérieures, en indiquant que des difficultés subsistaient et que la situation en Libye permettait à la traite et au trafic de réfugiés et de migrants de prospérer. Selon l'opération, les trafiquants de migrants et les personnes qui se livrent à la traite d'êtres humains ont continué à utiliser principalement des embarcations pneumatiques, les groupes de passeurs de migrants dans la zone occidentale de départ, qui s'étend de Tripoli à Bou Kammach,

---

[1] Les « épaves invisibles » sont des embarcations transportant des réfugiés et des migrants qui ne peuvent pas être localisées et pour lesquelles il n'y a pas eu d'opération de recherche et de sauvetage ; par ailleurs, aucune ONG ni aucun proche n'a eu de contact avec les personnes à bord pendant au moins un mois après leur disparition.

[2] Selon l'opération de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale, du 1er septembre 2019 au 29 février 2020, 125 opérations ont été menées à l'intérieur et 21 à l'extérieur de la région libyenne de recherche et de sauvetage. Les 125 opérations menées dans la région se répartissent comme suit : marine et garde-côtes libyens (69), ONG (44), moyens italiens (2) et forces armées maltaises (10). Les 21 opérations menées en dehors de la région libyenne de recherche et de sauvetage ont été menées comme suit : ONG (7), moyens italiens (4), forces armées maltaises (9) et navire marchand (1). L'opération de l'Union européenne a noté que le lieu des opérations était souvent enregistré comme étant l'endroit où le bateau avait été repéré ou sa présence signalée pour la première fois, les lieux des opérations n'étant pas systématiquement enregistrés.

[3] Selon l'opération de l'Union européenne, les autres opérations ont été menées comme suit : moyens italiens (5), ONG (4), forces armées maltaises (1) et navires marchands (2).

utilisant principalement des embarcations en bois, et les groupes opérant dans la zone orientale de départ, qui s'étend de Tripoli à Misrata, utilisant principalement des embarcations pneumatiques, et occasionnellement des embarcations en fibre de verre. L'opération de l'Union européenne a indiqué que les tarifs individuels pour le transport vers l'Europe sont restés les mêmes que pendant la période considérée dans le rapport précédent. Le coût d'un voyage variait entre 500 et 1 400 euros avec un bateau gonflable, et entre 800 et 1 500 euros avec une embarcation en bois. Chaque bateau pneumatique pouvant transporter jusqu'à environ 120 réfugiés et migrants, les passeurs peuvent ainsi récupérer jusqu'à 168 000 euros par embarcation.

7. En ce qui concerne les tactiques employées par les passeurs, l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA a signalé que, comme durant la période précédente, la majorité des embarcations empruntant la route de la Méditerranée centrale n'avaient pas assez de carburant pour atteindre les côtes européennes, mais en avaient suffisamment pour sortir de la limite de 12 milles marins des eaux territoriales libyennes. Le HCR a observé qu'au cours de la période considérée, de nombreux sauvetages et interceptions ont été signalés comme ayant eu lieu bien au-delà des eaux territoriales libyennes, plus d'un tiers ayant été signalés comme ayant eu lieu au-delà de la région libyenne de recherche et de sauvetage, qui s'étend à un peu plus de 90 milles nautiques au nord de Tripoli. L'EUNAVFOR MED opération SOPHIA a indiqué que les passeurs de migrants continuaient à recourir à des tactiques, des techniques et des procédures conçues pour leur éviter d'être appréhendés par la garde côtière et la marine libyennes. Dans un certain nombre de cas, les réfugiés et les migrants ont été livrés à eux-mêmes pour voyager, après avoir reçu des instructions élémentaires sur la manière de naviguer en mer à l'aide d'un système de positionnement global (GPS) ou avoir été orientés vers des plateformes pétrolières au large des côtes libyennes. Lorsqu'ils atteignent un certain point situé hors de la mer territoriale, indiqué par le GPS, les occupants de l'embarcation utilisent un téléphone par satellite pour passer un appel téléphonique au centre de coordination de sauvetage maritime de Rome ou à d'autres personnes afin de signaler leur situation, et attendent les secours. Au cours de la période considérée, l'opération militaire n'a pas observé de tactiques de contrebande impliquant des navires de pêche (contrairement à la période précédente, notamment entre Zouara et Lampedusa).

8. Je l'ai souligné à plusieurs reprises, notamment dans mes rapports précédents (S/2019/711 et S/2020/41), que la Libye ne peut être considérée comme un lieu sûr aux fins du débarquement de réfugiés et migrants après un sauvetage en mer, en vertu du droit international, notamment du droit international des droits de l'homme, du droit international des réfugiés et du droit de la mer. Cependant, les réfugiés et les migrants ont continué à être débarqués en Libye, principalement après avoir été interceptés par les garde-côtes libyens. Selon certaines informations, des navires battant pavillon d'États Membres et des navires marchands auraient également remis aux garde-côtes libyens des personnes secourues en Méditerranée centrale, parfois sur instruction des centres de coordination de sauvetage maritime concernés. Plusieurs ONG humanitaires qui avaient reçu cette instruction ont refusé d'y obéir, invoquant leur obligation, en vertu du droit international, de débarquer en lieu sûr les personnes secourues. En mars 2020, l'OIM a fait part de ses préoccupations concernant un incident au cours duquel des migrants et des réfugiés auraient été renvoyés en Libye par les garde-côtes libyens depuis la zone de recherche et de sauvetage maltaise.

9. Selon l'OIM et le HCR, du 1er septembre 2019 au 29 février 2020, 5 156 réfugiés et migrants interceptés ou secourus en mer ont été débarqués en Libye (43 % de ceux qui avaient quitté la Libye pour l'Europe), principalement par la garde côtière et la marine libyennes. Les embarcations utilisées pour effectuer le voyage vers l'Europe étaient souvent inaptes à prendre la mer et surchargées, et les passeurs n'avaient

souvent pas procuré suffisamment de nourriture et d'eau aux passagers, ni distribué de gilets de sauvetage. Il a également été fait état de pratiques d'interception et de débarquement dangereuses, y compris le recours à la force.

10. Le débarquement en Libye reste dangereux. Après une fusillade en septembre 2019, au cours de laquelle un migrant a été tué au port militaire d'Abusitta, les garde-côtes libyens ont détourné toutes les opérations de débarquement (vers le port principal de Tripoli, un port civil). En outre, en février 2020, environ 200 réfugiés et migrants ont été débarqués à Tripoli dans les heures qui ont suivi un lourd bombardement du port principal de la ville. L'OIM et le HCR, en coopération avec l'International Medical Corps, ont continué à fournir une assistance médicale et des articles de secours essentiels aux personnes débarquées avant leur transfert par les autorités libyennes vers les centres de détention et d'autres destinations. Le HCR a indiqué que les personnes interceptées en mer par les autorités libyennes incluaient des personnes originaires principalement du Soudan (25 %), du Mali (11 %), du Bangladesh (8 %), de la Côte d'Ivoire (8 %), du Nigéria (6 %) et de la Somalie (6 %)[4]. Les autres étaient originaires d'Afrique subsaharienne, principalement de Guinée, du Ghana, du Sénégal, du Cameroun et de l'Érythrée. L'origine de plus de 12 % de ces personnes était inconnue. D'après les données disponibles, les hommes adultes représentaient environ 81 % de ces personnes, les femmes 11 % et les enfants 8 %[5]. Aucune information concernant l'âge ou le sexe n'était disponible concernant 9 % des personnes débarquées en Libye en raison de la rapidité du débarquement et du transfert ultérieur. Les données relatives aux réfugiés et aux migrants interceptés qui sont handicapés ne sont pas systématiquement enregistrées, mais selon les estimations 15 % des personnes débarquées souffrent d'une forme de handicap.

11. Les migrants et les réfugiés, y compris les victimes du trafic de migrants et de la traite des personnes auxquels est conféré un caractère de circonstance aggravante[6], ont continué à être soumis par le Service libyen de la lutte contre l'immigration illégale, dès leur débarquement, à une détention arbitraire d'une durée indéfinie. Alors que la politique officielle de la Libye en matière de détention reste en place, l'OIM a rapporté que pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2019, environ 29 % des réfugiés et des migrants débarqués en Libye ont été libérés ou se sont échappés de leurs points de débarquement ou ont été vendus à des trafiquants d'êtres humains. Selon le HCR, du 1er septembre 2019 au 29 février 2020, environ 36,5 % des réfugiés et des migrants interceptés en mer et débarqués ont été transférés dans une communauté urbaine ou emmenés dans des lieux autres que des lieux de détention. Toutefois, comme l'a signalé l'OIM, il a été constaté une augmentation du recours aux « unités d'enquête », où environ 41 % des personnes secourues au cours de la période considérée ont été transférées et hébergées temporairement. Les acteurs humanitaires ont eu un accès limité à ces installations.

12. Bien qu'elle soit une destination importante ainsi qu'un pays de transit pour les réfugiés et migrants clandestins, la Libye ne dispose pas d'une législation autonome criminalisant la traite des personnes, et nombre de passeurs de migrants et de trafiquants d'êtres humains ont continué à être protégés par des milices bien connues. Dans son dernier rapport au Conseil de sécurité (S/2019/914), le Groupe d'experts sur la Libye a noté que le trafic de migrants et la traite des êtres humains à destination de la Libye et transitant par ce pays puis vers l'Europe restaient lucratifs, mais que ce commerce s'était pratiquement effondré par rapport à la période d'avant 2018. L'évolution des réglementations dans les pays voisins et les affrontements localisés

[4] Les pourcentages sont calculés sur la base des personnes dont la nationalité était connue.

[5] Les pourcentages sont calculés sur la base des personnes dont l'âge et le sexe étaient connus.

[6] Comme énoncé à l'article 6 3) du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

le long des itinéraires de trafic ont obligé à modifier les itinéraires établis. Cela a rendu la migration vers la Libye plus longue, plus coûteuse et plus dangereuse. Les personnes qui arrivent jusqu'à la Libye sont pour la plupart des victimes des réseaux de traite des êtres humains dans le pays. Le Groupe d'experts a en outre indiqué que la traite des êtres humains en Libye était devenue un processus beaucoup plus fragmenté, qui permet aux individus, aux groupes armés et aux réseaux criminels d'exploiter des personnes vulnérables pour en tirer une main-d'œuvre bon marché ou d'autres gains personnels ou financiers. Des individus et des groupes armés gèrent des centres de détention et d'autres lieux de détention informels dans toute la Libye, qui servent de jonctions le long des itinéraires de la traite d'êtres humains où les migrants sont maltraités sur les plans physique et psychique et exploités financièrement[7].

III. Inspection et saisie d'embarcations au large des côtes libyennes et mesures connexes

13. Les États Membres ont poursuivi leurs efforts pour prévenir et combattre le trafic de migrants et la traite des personnes au large des côtes libyennes, en appui à la résolution 2240 (2015) et les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2491 (2019).

14. En septembre 2019, le Conseil de l'Union européenne a décidé de proroger le mandat d'EUNAVFOR MED opération SOPHIA jusqu'au 31 mars 2020. Le déploiement des moyens navals de l'opération est resté temporairement suspendu, toutefois, ce qui a entraîné une réduction continue des capacités de recherche et de sauvetage. L'opération a permis de maintenir les navires de guerre en position d'astreinte à 14 jours, afin de maintenir une réponse maritime si nécessaire et si cela est demandé par le Comité politique et de sécurité du Conseil de l'Union européenne. L'opération a indiqué qu'elle continuait à utiliser des moyens aériens à l'appui de son mandat principal, qui est de déstabiliser le modèle d'activité des passeurs de migrants et des trafiquants d'êtres humains dans la partie sud de la Méditerranée centrale[8]. Les patrouilles aériennes ont été menées dans la région libyenne de recherche et de sauvetage, principalement au nord de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque. Les moyens aériens en patrouille n'ont pas eu d'interaction directe avec d'autres parties prenantes. Lorsque des navires en détresse ont été observés en Méditerranée centrale, toutes les informations ont été relayées par l'intermédiaire des centres de coordination des sauvetages maritimes concernés. Le HCR a noté que les navires en détresse détectés par l'opération dans la région libyenne de recherche et de sauvetage ont fréquemment été interceptés par la garde côtière et la marine libyennes et leurs passagers débarqués en Libye.

15. Le 17 février 2020, le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne a conclu un accord pour mettre fin à l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA en mars 2020 et pour lancer une nouvelle opération au titre de la politique de sécurité et de défense commune en Méditerranée. L'objectif principal de cette opération serait de contribuer à l'application de l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité à la Libye, considéré comme un objectif central du processus de Berlin et approuvé par le Conseil de sécurité dans les résolutions 2509 (2020) et 2510 (2020). L'Union européenne indique que la nouvelle opération, grâce aux tâches de soutien prévues,

[7] Pour plus d'informations, voir S/2019/914, par. 46 à 57.

[8] L'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, la Pologne et le Portugal ont fourni des moyens aériens en soutien direct. La majorité des avions ont été basés sur la base aérienne de Sigonella, dans le sud de l'Italie, à partir d'où ils ont opéré. L'Italie a également fourni deux systèmes aériens télépilotés pour contribuer à l'appui.

permettra de poursuivre les efforts visant à déstabiliser le modèle commercial des passeurs d'êtres humains et de continuer à former le personnel de la marine et des garde-côtes libyens.

IV. Mesures internationales de lutte contre le trafic de migrants et la traite de personnes

16. Au cours de la période considérée, les mesures visant à lutter contre le trafic de migrants et la traite des personnes au large des côtes libyennes ont inclus le renforcement des organismes libyens de contrôle des frontières, notamment la garde côtière libyenne et le Service libyen de la lutte contre l'immigration illégale, grâce au renforcement des capacités et de la formation. En outre, les six personnes inscrites le 7 juin 2018 sur la liste du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye au motif de leur implication dans le trafic de migrants, ont continué à faire l'objet de mesures d'interdiction de voyager et de gel des avoirs. Le Groupe d'experts sur la Libye a constaté des difficultés quant à l'obtention auprès des États Membres d'informations sur l'application des sanctions ciblées. En outre, bien que les mesures administratives nécessaires aient été prises en Libye, le gel des avoirs n'a pas encore été mis en œuvre de manière efficace. Néanmoins, il est difficile de déterminer l'effet combiné de ces mesures, notamment en ce qui concerne la sécurité des personnes qui se déplacent.

17. Depuis 2004, la Libye est partie au Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et au Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, tous deux additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Pour que la garde côtière et la marine libyennes puissent progressivement appliquer elles-mêmes ces protocoles dans les eaux territoriales du pays, l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA s'est peu à peu mise en retrait depuis juin 2017, se concentrant sur le renforcement des capacités et la fourniture de matériel. L'opération a indiqué que la garde côtière et la marine libyennes avaient de plus en plus souvent exercé toutes les fonctions garde côtières dans la mer territoriale de la Libye et au-delà, y compris en menant des opérations de recherche et d'interception, principalement à partir de Tripoli, Khoms et Misrata.

18. L'EUNAVFOR MED opération SOPHIA a en outre indiqué que, du 1er septembre 2019 au 29 février 2020, les garde-côtes et la marine libyens ont effectué environ 65 % des opérations de sauvetage et d'interception dans la région libyenne de recherche et de sauvetage. L'opération a estimé que les capacités de la garde côtière et de la marine libyennes avaient encore été renforcées. En 2019, la garde côtière et la marine libyenne ont commencé à coordonner simultanément plusieurs patrouilleurs en mer, ce qui a permis d'allonger les temps de patrouille et de mener des opérations nocturnes ainsi que de multiples sauvetages à des distances de plus en plus éloignées de la côte, et ils opèrent désormais régulièrement à la limite de la région libyenne de recherche et de sauvetage. Les moyens précédemment fournis par l'Italie dans le cadre d'un protocole d'accord bilatéral entre l'Italie et la garde côtière et la marine libyennes avaient été au cœur de cette capacité[9]. En novembre 2019, l'Italie a également fourni 10 patrouilleurs côtiers pour patrouiller dans la mer territoriale.

19. L'EUNAVFOR MED opération SOPHIA a poursuivi la formation des membres de la garde côtière et de la marine libyennes au cours de la période considérée, sur la

---

[9] L'Italie a fait don de quatre patrouilleurs dans la période allant de 2009 à 2010 et de deux patrouilleurs en 2018.

base du protocole d'accord qu'elle a conclu en 2016 avec la garde côtière et la marine libyennes. Au 15 janvier 2020, l'opération avait formé 477 militaires libyens, dont 265 garde-côtes et 212 officiers de marine. L'opération a continué à vérifier les antécédents de tous les participants, en coopération avec les États membres de l'Union européenne, des organismes de police comme l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol), l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), le Bureau central national de Rome et l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), afin de s'assurer que les candidats sélectionnés remplissaient les critères fixés pour participer à la formation, notamment l'absence de casier judiciaire et de soupçon d'activités illégales. La formation comprenait des cours sur les premiers secours, les droits humains et les questions de genre. En décembre 2019, l'opération a réalisé sa première simulation en mer dans le cadre d'un cours d'« aguerrissement au stress », conçu pour préparer la garde côtière et la marine libyennes à gérer la complexité et la sensibilité de certaines activités opérationnelles et tactiques, telles que la recherche et le sauvetage et la déstabilisation du trafic de migrants.

20. Outre la formation, le suivi de la garde côtière et de la marine libyennes demeure un élément clé du programme de renforcement des capacités de l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA. Le mécanisme de suivi a continué à s'appuyer sur les informations quotidiennes fournies par le centre d'opérations de la garde côtière et de la marine libyennes, sur la surveillance à distance par les moyens aériens de l'opération et sur les réunions périodiques entre l'opération et les représentants de la garde côtière et de la marine libyennes. Dans le cadre de l'attribution des missions aux ressources aériennes de l'opération, les opérations de sauvetage de la garde côtière et de la marine libyennes sont surveillées et font l'objet de rapports dans la mesure du possible. Du 1er septembre 2019 au 29 février 2020, les moyens aériens ont surveillé 75 % des interceptions (52 des 69 opérations) menées par la garde côtière et la marine libyennes au moins une partie du temps. Selon l'opération, les performances et le comportement des navires et du personnel de la garde côtière et de la marine libyennes durant les activités surveillées ont toujours été professionnels, tandis que d'autres ont signalé des cas d'interception et de débarquement dangereux. L'opération a noté que les informations obtenues grâce à ce suivi ont été utilisées pour identifier les lacunes en matière de formation et pour enrichir les futurs cours de formation. Les besoins en formation ont également été examinés dans le cadre du mécanisme SHADE MED en septembre 2019. L'opération avait prévu de renforcer la surveillance en déployant du personnel à terre, ce qui n'a pas été possible à ce jour compte tenu de la précarité des conditions de sécurité en Libye.

21. Le Centre libyen de coordination des sauvetages maritimes (dont la mise en place est décrite dans mon précédent rapport S/2018/807, paragraphe 12) devrait atteindre sa pleine capacité opérationnelle d'ici 2020. Cependant, d'après l'Union européenne, la mise en place du Centre est suspendue en raison de la situation en matière de sécurité en Libye, et les garde-côtes libyens coordonnaient les activités de recherche et de sauvetage depuis la salle opérationnelle des garde-côtes du port de Tajoura. L'Union européenne a noté qu'au cours de la période considérée, les garde-côtes libyens ont assumé la responsabilité d'incidents en mer, assurant de plus en plus une liaison officielle avec les centres de coordination des sauvetages maritimes de Rome et de Malte, et dirigeant les efforts de sauvetage. La garde côtière et la marine libyennes ont continué à compter sur les informations communiquées au centre libyen de coordination des activités de sauvetage maritime par d'autres mécanismes de coopération (notamment l'EUNAVFOR MED opération Sophia, Frontex et les centres régionaux de coordination des sauvetages maritimes) pour détecter les bateaux dans la région libyenne de recherche et de sauvetage.

22. L'EUNAVFOR MED opération SOPHIA a resserré ses liens en partageant des informations et en coordonnant ses activités avec plusieurs organismes de l'Union européenne, dont Europol, Eurojust et Frontex, ainsi qu'avec des organisations et entités nationales, internationales et régionales, telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Parquet chargé de la lutte contre la mafia et le terrorisme (Italie), la Cour pénale internationale, l'OIM, INTERPOL, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le HCR, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et le Groupe d'experts sur la Libye. L'opération a également maintenu une liaison opérationnelle et continué de partager les informations et d'agir en coordination avec d'autres parties prenantes, notamment l'opération Sea Guardian de l'OTAN, Frontex et les moyens italiens de l'opération « Mare Sicuro » pour améliorer l'appréciation de la situation maritime et mieux comprendre les tactiques, techniques et procédures des passeurs de migrants et des trafiquants d'êtres humains. L'opération a indiqué qu'en 2019, elle a établi une relation efficace avec l'Agence européenne pour la sécurité maritime, incluant le partage d'informations sur l'imagerie maritime et la sécurité aérienne ainsi que la déconfliction des ressources et la liaison concernant les questions opérationnelles. Les contacts entre l'opération et les ONG ont été entretenus grâce à des réunions semestrielles du mécanisme SHADE MED, la dernière ayant eu lieu en septembre 2019 à Rome avec la participation de près de 100 organisations.

23. La cellule d'information sur la criminalité, décrite dans mon dernier rapport (S/2019/711, par. 25), qui a été transférée à terre au commandement de la composante maritime de l'Union européenne après la suspension temporaire des moyens navals de l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA, continue à faciliter l'échange d'informations sur les activités criminelles en Méditerranée centrale. Elle recueille et traite des informations, y compris des données à caractère personnel, afin de reconstituer le mode opératoire des organisations criminelles concernées. L'Union européenne a indiqué que l'analyse de l'Observatoire européen du trafic de migrants et de la traite des personnes a permis à l'opération de mieux comprendre la réalité de ces phénomènes. L'Observatoire a également facilité l'échange d'informations et d'analyses entre les services de renseignement militaire et les autorités judiciaires. Son deuxième rapport, qui contient une analyse des données pour la période du 1er octobre 2017 au 31 décembre 2018 et qui a été élaboré en coopération avec la Direction nationale italienne de lutte contre la mafia et le terrorisme, a été publié en septembre 2019. La version finale d'un troisième rapport devrait être arrêtée d'ici la fin juillet 2020.

24. Conformément à son mandat du 17 décembre 2018, la Mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye continue d'aider les autorités libyennes à établir de nouveaux dispositifs de sécurité dans le pays. L'Union européenne a indiqué que la Mission, en collaboration avec l'équipe nationale libyenne chargée de la sécurité et de la gestion des frontières, avait mis au point un projet de cadre général en vue d'une réforme globale des institutions dans le domaine de la sécurité et de la gestion des frontières. La Mission a également continué d'élaborer une stratégie maritime et un concept opérationnel pour les services de détection et de répression des infractions au droit maritime et de renforcer les capacités terrestres et maritimes de la police côtière. Afin de faciliter l'échange d'information entre les services chargés des enquêtes sur la criminalité organisée, la Mission a appuyé la création d'une unité d'information sur la criminalité, notamment en établissant le profil requis des futurs agents libyens de cette unité et en organisant des cours de formation à leur intention. En collaboration avec ses homologues libyens, la Mission a également prévu la mise en place d'une salle de commandement au sein de l'unité en question. Par ailleurs, elle a étendu ses travaux à la criminalité

financière, notamment aux enquêtes sur la traite des personnes, le trafic illicite de migrants et le terrorisme, et les liens entre eux. Elle a travaillé en étroite collaboration avec le Ministère public libyen dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, du trafic et de l'assistance juridique internationale en matière pénale, afin de renforcer les capacités d'enquête et de poursuite en matière de criminalité organisée. Elle a organisé plusieurs tables rondes et groupes de travail avec des partenaires internationaux et libyens pour étudier la question des ressources concernant la lutte contre le trafic de migrants et la traite des personnes.

25. En janvier 2020, l'OIM, l'ONUDC et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont lancé une étude conjointe sur le trafic de migrants et la traite des personnes en Libye, afin de mieux connaître le profil des trafiquants et des passeurs et de comprendre leur mode de fonctionnement. Il s'agirait d'examiner les vulnérabilités, exacerbées par un conflit prolongé, des personnes qui pourraient être victimes de la traite et les moyens de combler les éventuelles lacunes juridiques, politiques et institutionnelles qui permettraient d'y remédier, tout en favorisant la coopération régionale et internationale. En octobre 2019, l'ONUDC a fini de dresser la liste des parties prenantes afin d'identifier les associations luttant contre la traite des personnes et le trafic de migrants en Libye. Elle entreprendra ensuite une évaluation des risques de violation des droits de l'homme, qui comprendrait des mesures d'atténuation et un plan d'action et qui devrait être conclue en 2020.

26. Dans le cadre d'une initiative d'appui à la mise en place d'une équipe de spécialistes libyens dotés des compétences nécessaires pour lutter contre le trafic de migrants et la traite des personnes, l'OIM a dispensé à des fonctionnaires libyens quatre cours de formation sur la lutte contre la traite des personnes. Les participants ont reçu une formation sur le cadre juridique international ainsi que la protection et l'assistance aux victimes. En septembre 2019, l'OIM a organisé une formation régionale sur la lutte contre le trafic de migrants à l'intention d'agents libyens et nigériens, ainsi qu'une formation pour les autorités libyennes sur la coopération transfrontières, à laquelle ont participé des fonctionnaires libyens, tunisiens et nigériens. En août 2019, l'Union européenne et l'ONUDC, dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique, ont lancé un projet de trois ans visant à démanteler les réseaux criminels opérant en Afrique du Nord et impliqués dans le trafic de migrants et la traite des personnes. Le but du projet est d'intensifier les efforts en Libye et dans les pays voisins pour combattre ces deux crimes, renforcer les capacités nationales en matière de justice pénale et faire respecter les droits des migrants, des réfugiés, des demandeurs d'asile et d'autres groupes vulnérables. Il s'agit essentiellement de renforcer les capacités de détection et d'interception des agents de première ligne à certains points de passage des frontières et dans les principales villes carrefours, le long des itinéraires de trafic, tout en protégeant les victimes de la traite et les migrants vulnérables.

27. Au 28 février 2020, le HCR et l'OIM ont identifié environ 1 800 réfugiés et migrants détenus dans 11 centres de détention du Service de la lutte contre l'immigration illégale en Libye, dont environ 1 030 détenus près de lieux d'affrontements et pouvant s'en trouver affectés. L'OIM et le HCR ne se rendent que dans les centres de détention officiels administrés par le Service de la lutte contre l'immigration illégale. Malgré les restrictions d'accès, le HCR et ses partenaires, International Medical Corps, Première Urgence – Aide Humanitaire Internationale et l'organisme libyen d'aide humanitaire, ont effectué, en 2019, 1 224 visites de suivi de la protection ou visites médicales dans ces centres de détention. La plupart des détenus subissent des violences physiques et sexuelles. L'OIM, le HCR et ses partenaires ont continué à faire campagne pour que les réfugiés et les migrants soient

libérés et que d'autres solutions soient mises en place à la suite d'une interception ou d'un sauvetage en mer.

28. L'OIM a aidé 601 migrants en détention et dans les zones urbaines. Dans le cadre de son système de familles d'accueil, financé par l'Union européenne depuis 2017, 788 migrants (572 hommes et 216 femmes) ont été accueillis dans 38 familles. L'OIM a collaboré avec l'organisation International Detention Coalition pour élaborer une feuille de route nationale et un plan d'action visant à remplacer la détention par d'autres solutions, partout en Libye. Elle a également soutenu un plan de renforcement des capacités permettant de trouver des solutions de remplacement à la détention des migrants les plus vulnérables. Conscient que l'assistance dans les centres de détention pourrait favoriser le trafic de migrants et la traite des personnes, le Programme alimentaire mondial (PAM) a donné la priorité aux interventions en Libye qui respectaient le principe consistant à « ne pas nuire ». Compte tenu du caractère délicat de la fourniture d'une aide humanitaire dans des centres abritant des réfugiés et des migrants détenus de façon arbitraire, l'équipe de pays des Nations Unies pour l'action humanitaire a adopté un document d'orientation sur la fourniture de nourriture dans les centres de détention, qui précise les conditions exceptionnelles régissant l'aide alimentaire à court terme dans les lieux de détention, afin de sauver des vies. Le PAM, en partenariat avec l'OIM, s'occupe également de distribuer directement des rations alimentaires prêtes à consommer à quelque 25 000 migrants qui se trouvent en dehors des centres de détention, et, dans le cadre d'une assistance rapide, aux migrants libérés du centre de détention d'Abu Salim. Le PAM et l'OIM ont contribué à la collecte de données et à l'analyse des besoins des migrants en Libye par la publication de rapports de suivi réguliers sur la migration légale (The Migration Pulse), dont le dernier a été publié en novembre 2019.

29. En décembre 2019, l'OIM a identifié 654 000 réfugiés et migrants en Libye, dont la majorité provenait du Niger (137 544), du Tchad (102 754), de l'Égypte (99 938) et du Soudan (74 609). Au 29 février 2020, le HCR avait enregistré 48 079 réfugiés et demandeurs d'asile en Libye ; ils provenaient essentiellement de la République arabe syrienne (38 %), du Soudan (28 %) et de l'Érythrée (12 %). Du 1er septembre 2019 au 29 février 2020, le HCR a évacué 770 réfugiés au Niger, en Italie, en Roumanie et au Rwanda. En tout, 1 147 réfugiés ont été réinstallés dans des pays tiers directement de la Libye ou du Niger, de la Roumanie ou du Rwanda après avoir été évacués de Libye. Dans le même temps, l'OIM a apporté un appui à plus de 4 000 migrants dans le cadre de son programme de retour humanitaire volontaire.

30. Le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires a identifié 823 000 personnes ayant besoin d'une aide humanitaire en Libye en 2019, dont environ la moitié (413 000) était des réfugiés et des migrants. Les partenaires humanitaires ont prévu d'aider 235 000 de ces réfugiés et migrants dans le cadre du plan d'aide humanitaire pour la Libye pour 2019, notamment en leur offrant des services de protection et une aide vitale sous forme de vivres, de produits non alimentaires, d'abris, de services sanitaires et éducatifs. En novembre 2019, au moins 19 300 migrants et réfugiés avaient bénéficié d'une aide humanitaire, sous une forme ou une autre. En 2020, sur les quelque 324 000 réfugiés et migrants ayant besoin d'assistance humanitaire, 134 000 (41 %) devraient recevoir une aide des partenaires humanitaires.

V. Mesures internationales de lutte contre le trafic de migrants et la traite de personnes

31. Les passeurs de migrants et les trafiquants de personnes en Libye et dans la région profitent de l'instabilité persistante, de la faiblesse et de la fracture des

institutions nationales, de la prolifération des armes, d'une économie prédatrice et d'une ingérence extérieure croissante pour prospérer. En septembre 2019, l'ONU, par l'intermédiaire de mon ancien Représentant spécial, Ghassan Salamé, et de la MANUL, a lancé un processus de consultations sur la Libye avec le Gouvernement allemand, afin de trouver un consensus international entre les États Membres concernés par la crise libyenne et d'ouvrir la voie à des discussions intra-libyennes sur l'avenir du pays. Ce processus a abouti à une conférence internationale sur la Libye, qui s'est tenue à Berlin, le 19 janvier 2020. Les participants se sont mis d'accord sur un communiqué et un document de mise en œuvre décrivant six domaines d'activités nécessaires pour mettre fin au conflit. Ils ont exhorté toutes les parties à cesser la pratique de la détention arbitraire et demandé aux autorités libyennes de mettre en place des solutions de remplacement à la détention, en particulier en ce qui concerne les centres situés dans des zones de conflit à haut risque, et de fermer progressivement les centres de détention de migrants et de demandeurs d'asile. Ils leur ont également demandé de modifier les cadres législatifs libyens en matière de migration et d'asile pour qu'ils prennent en compte le droit international et les règles et normes internationales reconnues. Le 12 février 2020, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2510 (2020), dans laquelle il a approuvé les principes énoncés dans le communiqué de Berlin et le document de mise en œuvre.

32. Au premier Forum mondial sur les réfugiés, mandaté dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés et qui s'est tenu à Genève du 16 au 18 décembre 2019, deux engagements ont été pris en faveur de la Libye. Malte s'est engagée à contribuer à l'amélioration de la protection des réfugiés et des migrants en Libye, et l'organisation International Medical Corps, à renforcer les capacités des acteurs nationaux intervenant dans le domaine de la santé, en particulier de la santé mentale. Il s'agissait d'améliorer le sort des réfugiés et des populations d'accueil, et d'aider les pays d'accueil en mettant en place un système prévisible et équitable de partage des charges et des responsabilités.

33. Face au besoin pressant dont j'ai fait état dans mon dernier rapport (S/2019/711), à savoir un meilleur partage de l'information entre les acteurs clés et de meilleures capacités de prévention, l'ONUDC a créé un observatoire sur le trafic de migrants pour une période initiale de deux ans. L'observatoire suivra les tendances et les itinéraires du trafic de migrants en Afrique de l'Ouest et du Nord, la Libye étant un important pays de destination et une plaque tournante du transit. Il fournira des informations sur le mode de fonctionnement des passeurs ; les itinéraires ; le coût humain de l'utilisation des services des passeurs, comme le risque d'enlèvement à des fins d'extorsion ; et fera connaître les dangers existant le long des couloirs de migration. Depuis la mi-2019, l'ONUDC recueille des informations et des données de première main grâce à un travail de terrain dans les pays d'origine, de transit et de destination de la région, en collaboration avec les personnes qui se déplacent, les forces de l'ordre, la société civile et d'autres acteurs clés. Cette initiative est complétée par des enquêtes régulières dans les pays d'origine, axées sur la planification du voyage par les migrants potentiels et des contacts éventuels avec des passeurs.

34. La Tunisie a indiqué qu'elle continuait d'inspecter les navires commerciaux et les bateaux de pêche en transit en mer, en particulier ceux en provenance de la Libye et à destination des ports tunisiens, afin de vérifier leur cargaison et l'identité de leur équipage. Elle surveillait les navires suspects et a indiqué qu'elle interviendrait et contribuerait, si nécessaire, aux opérations de sauvetage, en coordination avec les pays voisins. Le Canada a indiqué qu'il participait activement aux efforts de lutte contre le trafic de migrants et la traite des personnes et qu'il avait répondu aux besoins humanitaires des populations les plus vulnérables en Libye, y compris des réfugiés et des migrants, en donnant 3,5 millions de dollars en 2019, par l'intermédiaire de

l'ONU et de ses partenaires. Le Conseil de l'Europe a dit qu'il avait élaboré un plan d'action afin de régler les difficultés en matière de poursuite et de justice dans les affaires liées au trafic de migrants. L'objectif de ce plan est de faciliter l'échange d'information et de savoir entre les parties prenantes concernées et de favoriser la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination. Il devrait être soumis au Comité européen pour les problèmes criminels pour approbation et adoption en juin 2020.

VI. Principaux enjeux

35. La Libye a adhéré à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille en 2004. Comme je l'ai déjà indiqué dans mes rapports précédents, elle n'est toujours pas partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Cependant, elle est signataire de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Toutefois, elle n'a pas encore adopté de législation ni établi de procédures relatives à l'asile. Je continue de trouver préoccupant que toutes les entrées et tous les séjours ou départs irréguliers constituent toujours des infractions au regard du droit interne libyen et que les autorités libyennes n'ont pas pleinement reconnu le mandat du HCR en matière de protection internationale (fourniture et supervision). L'ONU, en consultation avec le Gouvernement libyen, a rédigé des directives générales sur le sauvetage en mer, qui s'inspirent des engagements de la Libye au titre de la Convention internationale de 1979 sur la recherche et le sauvetage maritimes. Dans la pratique, cependant, peu de progrès ont été réalisés en vue de l'adoption de ces directives.

36. La détention systématique et arbitraire des réfugiés et des migrants qui débarquent en Libye est source de vives préoccupations. Au 28 février 2020, 11 centres de détention officiels se trouvant dans l'ensemble du pays restaient opérationnels, tandis que d'autres avaient fermé en raison d'affrontements et du fait que les forces gouvernementales ont perdu le contrôle de certains territoires. En août 2019, le Ministre de l'intérieur du Gouvernement d'entente nationale a annoncé la fermeture de trois centres de détention à Tajoura, Misrata et Khoms, et pourtant, au moins l'un d'entre eux demeurerait opérationnel. Les centres de détention du Service de la lutte contre l'immigration illégale sont enregistrés auprès du Ministère de l'intérieur et gérés par des groupes armés. Ces groupes armés combattent aux côtés du Gouvernement d'entente nationale depuis l'attaque de Tripoli par l'Armée nationale libyenne, sous le commandement du général Khalifa Haftar, en avril 2019. L'ONU continue de recevoir des informations selon lesquelles des armes lourdes et des munitions seraient stockées dans plusieurs centres de détention. Les réfugiés et les migrants dans les centres de détention continuent d'être soumis au travail forcé, notamment le chargement d'armes et la réparation des mitrailleuses et des voitures appartenant à des groupes armés. Le 27 janvier 2020, la MANUL et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un rapport sur l'attaque aérienne du 2 juillet 2019 contre le centre de détention de Tajoura, dans lequel ils ont demandé que les responsables de l'attaque, qui a causé la mort d'au moins 53 réfugiés et migrants, soient poursuivis.

37. Les conditions de détention sont restées horribles (manque de nourriture et de soins de santé). Ainsi, depuis la fin décembre 2019, les centres de détention du Service de la lutte contre l'immigration illégale à Zaouiya, Souk el-Khamis (Khoms 2) et Sabrata ne disposent que de très peu de nourriture. Le recours à la torture, les disparitions forcées et la violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris le viol, imputables à des fonctionnaires du Service de la lutte contre l'immigration illégale sont monnaie courante. Des réfugiés et des migrants se sont vus tirés dessus alors

qu'ils tentaient de fuir et souvent n'ont reçu aucun soin médical. Par ailleurs, les responsables des centres de détention auraient menacé ou puni des détenus et l'ONU a reçu des plaintes pour corruption concernant le Service de la lutte contre l'immigration illégale. Le centre de détention de Zaouiya, où 373 réfugiés et migrants étaient détenus au 28 février 2020, continuerait d'être un foyer de traite des personnes, de trafic de migrants et de disparitions forcées. On ignore toujours où se trouvent un grand nombre de migrants qui ont disparu des centres de détention, y compris un centre de détention non officiel à Khoms. Si les données ventilées sur les réfugiés et les migrants handicapés en Libye sont rares, on sait que ceux-ci continuent d'être particulièrement exposés à la violence dans les centres de détention.

38. Les réfugiés et les migrants détenus en Libye, les femmes et les filles ainsi que les hommes et les garçons, continuent d'être fortement exposés à la violence sexuelle et fondée sur le genre, toujours commise en toute impunité. La violence sexuelle, y compris le viol, est utilisée comme une forme de torture par certains gardes du Service de la lutte contre l'immigration illégale et les groupes armés et compte parmi les méthodes couramment utilisées pour soumettre et humilier les réfugiés et les migrants. Les femmes et les filles ainsi que les hommes et les garçons sont victimes de mauvais traitements et sont exploités dans le but d'extorquer de l'argent à leur famille. En général, les femmes sont détenues dans des établissements où tous les gardiens sont des hommes. Elles sont soumises à des fouilles à nu par des gardiens, devant d'autres gardiens, et n'ont jamais accès à des installations sanitaires préservant leur intimité. Elles n'ont pas accès non plus à des services de santé sexuelle et procréative, notamment à des produits d'hygiène menstruelle ou à des services destinés aux femmes enceintes ou allaitantes. Les réfugiés et les migrants en dehors des centres de détention, en particulier ceux qui sont embauchés pour un travail occasionnel, sont confrontés à des risques d'exploitation et de mauvais traitements, notamment de violence sexuelle et fondée sur le genre.

39. Au fil du temps et en l'absence d'institutions étatiques fortes, la relation entre passeurs ou trafiquants et responsables du système de détention a produit un modèle d'activité lucratif, notamment sur la côte nord et dans l'ouest du pays. Les trafiquants et les passeurs à Sabha, Koufra, Tazerbo, Brak el-Chati, Choueïrif, Bani Walid, Nasma et Zaouiya détiennent des centaines de réfugiés et de migrants dans des complexes sous le contrôle de bandes criminelles armées dirigées par des Libyens et souvent gérés par des étrangers. À Bani Walid, la dépouille de dizaines de victimes a été jetée dans les rivières asséchées et dans le désert, ces personnes étant mortes en captivité, des mains de trafiquants ou de passeurs, qui les ont laissé mourir à la suite de tortures, de maladies ou de blessures par balle. Par ailleurs, les migrants se voyaient souvent proposer d'être conduits clandestinement en Europe contre paiement et le nombre de réfugiés et de migrants enlevés contre rançon et soumis à la torture pour obtenir un paiement a augmenté.

VII. Observations

40. Je reste préoccupé par la situation en mer Méditerranée, où des milliers de réfugiés et de migrants continuent de risquer leur vie en tentant de gagner l'Europe. Le nombre de départs de la Libye vers l'Europe augmentant, la Méditerranée centrale reste un itinéraire dangereux, des centaines de personnes périssant ou disparaissant en route. Les femmes et les enfants sont particulièrement exposés au risque de noyade. Les réfugiés et les migrants empruntant cet itinéraire courent d'autant plus de danger que les capacités de recherche et de sauvetage diminuent. Je demande aux États Membres de mener, d'appuyer et de faciliter les opérations de recherche et de sauvetage en Méditerranée, et de garantir des accords de débarquement sûrs qui

respectent le principe de non-refoulement et le droit de demander l'asile et de l'obtenir pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale.

41. Je voudrais à nouveau rendre hommage à celles et ceux qui continuent de sauver des vies en mer, au prix de risques considérables. Je suis reconnaissant aux États Membres qui autorisent les navires transportant des réfugiés et des migrants à débarquer rapidement dans leurs ports, et à ceux qui accueillent des réfugiés et des migrants après leur débarquement. Cependant, je déplore l'absence d'accord de débarquement prévisible et complet entre les pays européens. Les pays de l'Union européenne qui accueillent la majorité des réfugiés et des migrants arrivant en Europe par la mer méritent la solidarité des autres membres de l'Union. En 2018, l'OIM et le HCR ont publié une proposition commune en faveur d'un mécanisme régional de débarquement des personnes sauvées en Méditerranée. Il est encourageant de voir l'adoption de la déclaration de Malte par certains États membres de l'Union européenne en septembre 2019, et l'élaboration de directives générales connexes en novembre 2019 concernant des exercices de transfert ponctuels depuis l'Italie ou Malte. Je demande à l'Union européenne de continuer à œuvrer pour un accord de débarquement fiable et prévisible, adopté par l'ensemble des États membres, mus par un sentiment de solidarité et le sens des responsabilités. Je rappelle que l'Organisation des Nations Unies est toujours disposée à appuyer une approche commune. En outre, il importe que soient reconnus les actes de sauvetage de tous les navires humanitaires opérant en mer Méditerranée, ainsi que des navires marchands participant à des opérations humanitaires et de faire en sorte de lever ou d'éviter toute restriction ou tout report de débarquement dont ces bateaux pourraient faire l'objet.

42. L'augmentation de la surveillance aérienne par les appareils de l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA et d'autres avions joue un rôle de plus en plus important dans la détection rapide des bateaux au départ des côtes libyennes, permettant ainsi de venir rapidement en aide aux bateaux en détresse. Cependant, la détection des bateaux, y compris dans les zones maritimes en dehors des eaux libyennes, a trop souvent occasionné le débarquement de personnes en Libye dans des conditions dangereuses. Je tiens à rappeler à tous les États Membres l'obligation qui leur est faite, au regard du droit international, d'assurer le sauvetage de personnes en mer et leur transfert en lieu sûr dans le respect des droits de la personne, notamment pour ce qui est du principe du non-refoulement. Comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents, compte tenu de la précarité des conditions de sécurité en Libye et des graves violations des droits humains dont les réfugiés et les migrants sont souvent victimes, y compris la détention arbitraire, la Libye ne remplit pas les conditions qui lui permettraient d'être considérée comme un lieu sûr ou comme un pays tiers sûr aux fins du débarquement.

43. Au cours de la période considérée, la garde côtière et la marine libyennes ont intercepté ou secouru des milliers de réfugiés et de migrants qui tentaient de traverser la mer Méditerranée en direction de l'Europe. Les autorités libyennes se sont de plus en plus engagées et ont montré leur détermination à secourir les personnes en péril en mer, même dans des circonstances très difficiles. Je salue les efforts déployés par l'Union européenne, les États Membres et les responsables de l'ONU pour appuyer et former la garde côtière et la marine libyennes, notamment aux questions des droits humains et de protection, de sorte que la sécurité des réfugiés et des migrants reste une priorité lors de l'interception et du sauvetage ainsi qu'après le débarquement.

44. Je prends acte de l'accord conclu le 17 février 2020 par le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne pour mettre fin à l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA et lancer une nouvelle opération européenne, s'appuyant sur des moyens aériens, satellitaires et navals, afin de surveiller l'application de l'embargo sur les armes imposé à la Libye en vertu de la résolution 2509 (2020) du Conseil de sécurité.

Je tiens à remercier l'Union européenne pour les efforts inlassables qu'elle déploie depuis 2015 en faveur de l'application de la résolution 2240 (2015) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures.

45. Les trafiquants d'êtres humains et les passeurs de migrants continuent à profiter de l'absence de sécurité en Libye et contribuent à saper les efforts de paix. L'objectif primordial reste de mettre fin aux combats en Libye et de trouver des solutions durables et viables. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, j'ai demandé un cessez-le-feu immédiat dans le monde entier. Pour donner suite à cet appel, il importe d'arrêter immédiatement toutes les opérations militaires et que tous les acteurs respectent une trêve humanitaire en Libye afin que les autorités sanitaires nationales et locales puissent faire face au défi de santé publique posé par le virus. Un cessez-le-feu durable demeure incontournable et la pleine application de l'embargo sur les armes reste un objectif essentiel à court terme. Je demande à tous les États Membres d'appliquer pleinement les résolutions 2509 (2020) et 2510 (2020) du Conseil de sécurité, et à soutenir les efforts de l'ONU visant à amener les parties à cesser les hostilités et à reprendre le processus de paix. J'invite instamment tous les États Membres à soutenir les efforts de l'ONU visant à mettre fin au conflit en Libye et à rétablir la stabilité dans le pays afin d'assurer un avenir pacifique et prospère à tous les habitants de la Libye. J'espère que tous les participants à la conférence sur la Libye qui s'est tenue à Berlin le 19 janvier 2020 respecteront leurs engagements, notamment en ce qui concerne le droit humanitaire international, les droits de la personne et le droit des réfugiés, conformément à la résolution 2510 (2020) du Conseil de sécurité. L'ONU reste déterminée à aider tous les Libyens à résoudre les problèmes structurels de gouvernance et de sécurité, notamment en aidant les autorités à mettre fin à la détention arbitraire des migrants et des réfugiés et à fermer progressivement les centres de détention.

46. Incarcérer des réfugiés et des migrants en Libye est intolérable et contraire au droit international. Je suis consterné par le fait que des réfugiés et des migrants continuent d'être captifs dans des centres de détention où ils courent toujours le risque d'être gravement touchés par les affrontements. La violence sexuelle et fondée sur le genre que subissent tous les réfugiés et migrants, mais surtout les femmes et les filles, durant la traversée de la Libye, et notamment en détention, est intolérable et doit être stoppée de toute urgence. Je demande aux autorités libyennes de remplir leurs obligations en vertu du droit international et de fermer tous les centres de détention, en étroite coordination avec les entités des Nations Unies, de libérer tous les réfugiés et migrants et d'envisager immédiatement des solutions de remplacement à la détention, conformes aux droits humains et non privatives de liberté. Cette question est devenue encore plus urgente compte tenu des effets de la pandémie de COVID-19, car le manque d'hygiène et le surpeuplement dans les centres de détention favoriseront la propagation du virus, ce qui aura un effet catastrophique non seulement sur les personnes détenues mais aussi sur l'ensemble de la population libyenne. En attendant, je demande à nouveau que les entités des Nations Unies puissent accéder sans entraves aux centres de détention.

47. Les trafiquants d'êtres humains et les passeurs de migrants qui traversent la Libye continuent de dépendre de réseaux de personnes qui organisent la logistique et les déplacements dans les pays voisins et dans l'ensemble de la région. Je suis profondément préoccupé par le fait que les passeurs et les trafiquants d'êtres humains mènent avec impunité leurs activités en Libye, qu'il s'agisse de leur destination finale, qu'ils traversent le territoire ou qu'ils en utilisent les côtes. Je demande aux autorités compétentes de faire en sorte que les personnes ayant subi des mauvais traitements des mains des passeurs et des trafiquants ou des personnes qui les aident dans la région aient accès à la justice et que les coupables soient poursuivis. Je demande également aux autorités compétentes que les auteurs des horribles sévices

commis contre les réfugiés et les migrants en Libye, notamment les graves violations des droits humains dans les centres de détention, répondent de leurs actes et que les victimes reçoivent l'aide dont elles ont besoin.

48. Je me réjouis de voir les couloirs humanitaires qui permettent d'évacuer hors de la Libye des personnes extrêmement vulnérables, et j'espère qu'il sera possible de les maintenir et de les étendre, compte tenu de l'actuelle épidémie de COVID-19[10]. Cet objectif peut être atteint en augmentant les possibilités de réinstallation, de regroupement familial, de parrainage privé, d'octroi de visas humanitaires et de retour dans le premier pays d'admission ou, s'il y a lieu dans le cas des migrants, dans le pays d'origine. L'ONU continuera d'organiser le transport et l'évacuation en toute sécurité des migrants et des réfugiés hors de Libye, en tenant compte des problèmes qui pourraient découler de la pandémie de COVID-19. Il est urgent d'offrir des moyens de subsistance dans les premiers pays d'admission. Nous devons progresser dans la mise en place de voies de migration sûres, régulières et dignes, qui promeuvent et protègent les droits humains. Faute de quoi, les réfugiés et les migrants continueront d'entreprendre des voyages précaires, notamment en Méditerranée, se mettant encore ainsi davantage à la merci des trafiquants et des passeurs.

49. Il est clair que les conflits, l'insécurité, l'inégalité et la pauvreté, associés à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques, sont à l'origine des conditions socioéconomiques désastreuses qui poussent les personnes vers la Méditerranée. Il convient de redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes qui obligent les gens à entreprendre, en masse, un voyage aussi dangereux. Pour s'attaquer aux causes profondes dans les pays d'origine, il faut résoudre les conflits, renforcer la gouvernance démocratique et l'état de droit, adopter des politiques basées sur les droits de la personne, mettre en place des institutions publiques plus fortes, plus résistantes et plus responsables, soutenir un développement économique inclusif et durable, et adopter des mesures efficaces visant à lutter contre les changements climatiques et à renforcer la résilience des pays face aux catastrophes naturelles. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial sur les réfugiés offrent des orientations très utiles à cet égard. L'ONU continuera de faire tout son possible pour aider les États Membres à lutter contre la cause des déplacements forcés et les moteurs de la migration clandestine, tout en aidant les pays d'origine, de transit et de destination à appliquer les pactes et à réaliser les objectifs de développement durable.

---

[10] Le 17 mars 2020, l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont annoncé la suspension temporaire des voyages de réinstallation des réfugiés en raison de la pandémie de COVID-19.